



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 octobre 2019**

Décision n° **CP-2019-3472**

commune (s) :

objet : Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec l'association des amis des Musées de la civilisation gallo-romaine (GAROM)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 26 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 8 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

**Commission permanente du 7 octobre 2019****Décision n° CP-2019-3472**

objet :	<b>Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec l'association des amis des Musées de la civilisation gallo-romaine (GAROM)</b>
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 19 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.26 f.

La Métropole de Lyon, gestionnaire de Lugdunum - Musée et Théâtres romains, souhaite valoriser l'accès à la culture, développer des échanges culturels, enrichir, diversifier et mettre en valeur son patrimoine archéologique dans un souci de dynamisme et de renouvellement.

L'association GAROM, association de loi 1901, a notamment pour but de faire mieux connaître tant en France qu'à l'étranger, les collections, documents, pièces et matériels conservés au sein de Lugdunum - Musée et Théâtres romains. Elle contribue à l'enrichissement du patrimoine du Musée, promeut et facilite les relations entre le Musée et toutes les personnes qui, par leurs recherches, leurs travaux, leurs activités ou par goût personnel, s'intéressent à l'antiquité et à l'archéologie. L'association s'emploie par tous moyens appropriés à aider au développement du Musée et à contribuer à sa notoriété.

C'est pourquoi, la Métropole souhaite signer cette convention avec ce partenaire culturel afin d'établir d'étroites collaborations pour servir des objectifs conjoints ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

- a) - le partenariat culturel et d'objectifs entre la Métropole et l'association GAROM,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association GAROM.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 octobre 2019.**